



1 rue du Béarn

67300 SCHILTIGHEIM

SCHILTIGHEIM, le

- 3 SEP. 2021

Le Principal,

à

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire, débutée à l'hiver 2020, bouleverse la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Si l'Éducation nationale a su s'adapter pour assurer la continuité des enseignements, il n'en demeure pas moins que protéger la santé des élèves et des personnels reste un enjeu majeur en cette rentrée 2021. Depuis le 15 juin dernier, la vaccination est accessible aux élèves de 12 ans et plus.

Cette vaccination des élèves constitue aujourd'hui un enjeu essentiel de santé publique et va contribuer au bon déroulement de l'année scolaire, en permettant notamment une continuité des apprentissages pour tous. Aussi, il est souhaitable qu'un maximum d'élèves puisse être vaccinés avant la rentrée. Si votre enfant ne l'est pas encore, je vous invite dès à présent à engager cette démarche en prenant rendez-vous sur les sites sante.fr ou vitemadose.fr.

Pour poursuivre le processus de vaccination, l'Éducation nationale se mobilise également dès la rentrée. Ainsi, *les collégiens* de plus de 12 ans, *les lycéens et les étudiants* de notre établissement, qui n'auraient pas encore reçu une première injection, auront la possibilité d'être vaccinés dans le cadre scolaire. Bien sûr, ceux ayant déjà bénéficié d'une première dose et souhaitant recevoir la seconde dans ce cadre pourront être intégrés dans le dispositif.

Cette opération est conçue en partenariat avec les professionnels de santé publique et les centres de vaccination. Les modalités d'organisation propres à notre établissement vous seront précisées très prochainement.

Pour que cette campagne soit une réussite, vous trouverez ci-joint un kit du Ministère des solidarités et de la santé, contenant :

- Une notice explicative pour les élèves et leurs familles
- Un formulaire d'autorisation parentale pour les seuls 12-16 ans qu'il est nécessaire de nous retourner dès à présent par l'intermédiaire du CPE ou à l'adresse suivante : ce.0670066h@ac-strasbourg.fr
- Le questionnaire pré-vaccinal qui devra être apporté par votre enfant le jour de la vaccination.

Les élèves de 16 ans et plus seront vaccinés sur simple accord de leur part.

Bien évidemment, les élèves et étudiants de plus de 18 ans, qui n'auraient pas encore engagé le processus de vaccination, pourront bénéficier du dispositif.

Vous pouvez compter sur l'engagement de l'institution toute entière pour assurer le meilleur déroulement de l'année scolaire.

Le Principal,

M. WISSENMEYER

